

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 MAI 2011

1) Demande de subvention de l'association AGIRR

Après délibération, et suite aux restrictions budgétaires, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 75 euros (soixante quinze euros) à l'unanimité des voix.

2) Demande de subvention de la M.J.C.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix suite aux différents documents fournis, de ne pas octroyer de subvention.

3) Demande de location de salle

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide d'octroyer la salle à titre gracieux.

4) Transfert du contingent du Service Départemental d'Incendie et Secours

Le conseil municipal de Mécleuves se prononce pour le transfert de la compétence S.D.I.S. à la Communauté de Communes à l'unanimité des voix.

5) Convention S.F.R.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration de travaux pour l'implantation d'une nouvelle antenne mobile S.F.R. a été accordée.

Afin d'accéder à cette antenne par la suite, S.F.R. propose la mise en place d'une convention l'autorisant à utiliser le chemin d'accès contre un paiement forfaitaire.

Après délibération, le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

6) Demande de subvention au profit de la bibliothèque

Après explication, le conseil approuve à l'unanimité des voix et informe le conseil général que la dépense de 1.500 euros d'achat de livres a été inscrite au budget communal.

8) Travaux complémentaire de la passerelle à Frontigny

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 février dernier accordant les travaux de mise en place d'une passerelle à Frontigny.

Des travaux non prévus ont été proposés tels que l'installation des pieux en chêne, les plots.. pour un montant de 1.160 euros H.T.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix les travaux complémentaires.

9) Vente du pulvérisateur

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix la proposition d'achat à 125 euros du pulvérisateur et demande à Monsieur le Maire de retirer le pulvérisateur de l'inventaire communal.